



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 septembre 2019

n° 126-19

**Objet : RS - Approbation d'un bail de location avec l'Etat relatif à la gendarmerie de Le Châtelard**

- date de convocation le 20 septembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Christian Gogny
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Pierre Gerard
<b>Arith</b>	David Dubonnet
<b>Barberaz</b>	Catherine Chappuis
<b>Barby</b>	Alain Thieffinat
<b>Bassens</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Benoit Perrotton
<b>Chambéry</b>	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Driss Bourida - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Michel Dyen - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Damien Regairaz - Christophe Richel - Sylvie Vuillemet

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## **Bureau du 26 septembre 2019**

délibération n° 126-19

objet **RS - Approbation d'un bail de location avec l'Etat relatif à la gendarmerie de Le Châtelard**

---

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que par acte en date du 24 janvier 2011, la Communauté de communes du Cœur des Bauges a conclu un bail avec l'État relatif aux locaux à usage de caserne de gendarmerie situés « Le Champet » à Le Châtelard. Cette location a été consentie pour une durée de neuf ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, avec un loyer annuel fixe de 79 000 €.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'agglomération Grand Chambéry s'est substituée de plein droit à la Communauté de communes du Cœur des Bauges en sa qualité de bailleur.

Le bail étant arrivé à expiration le 30 septembre 2018, il a été proposé un renouvellement de ce bail qui n'a pas pu se concrétiser, en raison de discussions relatives notamment au montant du loyer proposé par les services de l'Etat.

A ce jour, un accord étant intervenu, il convient de conclure un nouveau bail d'une durée de neuf années à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour un loyer annuel de 83 000 €.

Il est précisé que conformément au transfert de compétence de Grand Chambéry à la commune de Le Châtelard au 1<sup>er</sup> janvier 2019, un avenant à ce bail sera conclu entre la commune et l'Etat afin de préciser que le contrat est transféré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la commune de Le Châtelard.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau l'approbation des baux,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** le bail avec l'Etat relatif au bâtiment à usage de caserne de gendarmerie situé « Le Champet » à Le Châtelard,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer le bail et tout document à intervenir,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 126-19

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'un bail de location avec l'Etat relatif à la gendarmerie de Le Châtelard
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	26 septembre 2019
Annexe(s) :	Renouvellement bail gendarmerie Le Chatelard

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190926-lmc1H22467H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22467H1

Date de transmission en Préfecture :	27 septembre 2019
Date de réception en Préfecture :	27 septembre 2019